

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 11-14 octobre 2004

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**Point 5 de l'ordre du
jour**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/2004/5(A,B,C)/2
WFP/EB.3/2004/12-B/2

1er octobre 2004
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES (CCQAB)

Le Directeur exécutif a le plaisir de présenter ci-après le rapport du CCQAB sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (WFP/EB.3/2004/5-A/1);
- Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (WFP/EB.3/2004/5-B/1);
- Situation actuelle du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2004–2005 (WFP/EB.3/2004/5-C/1); et
- Mise en oeuvre des procédures de l'Organisation: deuxième rapport intérimaire sur les projets pilotes (WFP/EB.3/2004/12-B/1).

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

COPIE DE LA LETTRE REÇUE DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES—NEW YORK

Référence: AC/1555

Comité consultatif pour les
questions administratives et budgétaires

28 septembre 2004

Monsieur le Directeur exécutif,

Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) s'est récemment entretenu avec des représentants du PAM pour discuter de deux rapports du Commissaire aux comptes du Programme, le premier concernant des questions de gestion (WFP/EB.3/2004/5-A/1) et le second la suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (WFP/EB.3/2004/5-B/1). Le Comité consultatif était également saisi, pour information, des rapports intitulés "Mise en oeuvre des procédures de l'Organisation: deuxième rapport intérimaire sur les projets pilotes" (WFP/EB.3/2004/12-B) et "Situation actuelle du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2004–2005" (WFP/EB.3/2004/5-C/1).

Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion

Le rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion a trait aux opérations aériennes du PAM, aux activités du Programme concernant l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité (ACV) et la gouvernance de l'Organisation.

Le Comité consultatif a procédé à un échange de vues avec les représentants du PAM sur une large gamme de questions comme les avantages, du point de vue de la sécurité, du regroupement des opérations aériennes menées dans le cadre des activités humanitaires du système des Nations Unies, la situation en ce qui concerne l'harmonisation des normes applicables avec le Département des opérations de maintien de la paix et les mesures adoptées pour améliorer le recouvrement des coûts des opérations de transport aérien. Ont notamment été discutées des questions comme les difficultés rencontrées et les conditions qui doivent être remplies pour que i) les opérations d'ACV puissent être menées à bien au niveau des pays, ii) le développement des partenariats en vue de rassembler des données touchant les estimations du nombre vraisemblable de bénéficiaires, et en particulier des effectifs des populations déplacées, iii) les principes directeurs applicables au financement par le secteur privé, et iv) la gestion des risques et les anticipations des donateurs. Le Comité consultatif reviendra sur ces questions au moment opportun, spécialement en ce qui concerne les opérations aériennes du PAM, lorsqu'il examinera le projet de budget du Programme pour le prochain exercice.

Monsieur James Morris
Directeur exécutif
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68-70
00148 Rome
Italie



Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes

Le Comité consultatif relève avec satisfaction que le document relatif à la suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes expose de façon transparente l'avancement de la mise en oeuvre desdites recommandations au 30 juin 2004, avec une indication du calendrier d'application desdites recommandations, des mesures adoptées à cette fin et des justifications pertinentes. Le Comité consultatif demande, dans un souci de clarté, qu'une distinction soit établie à l'avenir entre les nouvelles recommandations et les recommandations récurrentes.

Pour ce qui est des questions financières, le Comité consultatif a relevé que, du fait du passage à un nouveau système d'information, l'application de plusieurs des recommandations formulées lors de l'audit des comptes de l'exercice biennal précédent a été reportée à l'exercice en cours. Il a été informé qu'une refonte majeure du système de gestion de la trésorerie avait été menée à bien, que le Programme était passé d'un système manuel à un système électronique et que le PAM avait repris la responsabilité des activités de trésorerie à la FAO en février 2000. Le virement d'importantes liquidités aux bureaux de pays pour le paiement des traitements et des autres dépenses est progressivement remplacé, dans tous les cas où cela est possible, par des transactions électroniques. Ces modifications ont considérablement amélioré la gestion des liquidités.

S'agissant de la stratégie de gestion des ressources humaines, le Comité consultatif a été informé que, sur la base de l'examen des compétences réalisé en 2003, l'accent était désormais mis sur l'amélioration du système de gestion des performances et sur l'établissement d'un centre de compétences. Il a été informé en outre que d'autres efforts étaient en cours pour instituer une approche plus dynamique de l'organisation des carrières et pour améliorer le taux de fidélisation du personnel, et en particulier du personnel de sexe féminin.

Pour ce qui est des opérations aériennes, le Comité consultatif a noté que toutes les recommandations concernant la sécurité de ces opérations avaient été appliquées et qu'un système de responsables régionaux de la sécurité relevant directement du siège du PAM, à Rome, était désormais opérationnel, ce qui avait rapproché le PAM des normes communes établies par le Département des opérations de maintien de la paix. Des efforts avaient été entrepris pour mettre en oeuvre le reste des recommandations et pour permettre au PAM, comme demandé par le Comité de haut niveau sur la gestion, d'élargir ses services de transport aérien de manière à pouvoir gérer toutes les opérations aériennes destinées aux activités humanitaires du système des Nations Unies. Le Comité consultatif félicite le PAM d'avoir rapidement fait le nécessaire pour résoudre ces problèmes complexes.

En ce qui concerne l'ACV, le Comité consultatif relève qu'il a été élaboré et mis en service dans les régions un mécanisme destiné à faciliter la diffusion d'informations et que les méthodes ACV se sont progressivement améliorées. Il a pris note du fait qu'à ce stade, il n'a été mobilisé qu'un financement partiel à cette fin et que des propositions ont été soumises à divers donateurs pour obtenir des ressources extrabudgétaires supplémentaires.



Pour ce qui est enfin de la gouvernance de l'Organisation, le Comité consultatif a relevé que le Comité de vérification interne des comptes a été transformé en Comité d'audit comportant trois membres de l'extérieur qui relèvent désormais formellement du Directeur exécutif. Cependant, la question des relations entre le Comité d'audit et le Conseil d'administration n'a pas encore été pleinement réglée.

Je vous saurais gré de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention du Conseil d'administration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur exécutif, l'assurance de ma haute considération.

(signé)

Le Président

Vladimir V. Kuznetsov

